



OPUS
& CIE
EMPLOYÉS

MOUVEMENT COLLECTIF



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME OPUS & CIE ?

Le programme OPUS & Cie s'adresse aux entreprises qui désirent encourager l'utilisation du transport collectif auprès de leurs employés.

En y adhérant, votre employeur s'engage à contribuer financièrement à l'achat de votre abonnement annuel et la STM s'engage à octroyer le même pourcentage de rabais, jusqu'à concurrence de 10%.

DES AVANTAGES POUR VOUS

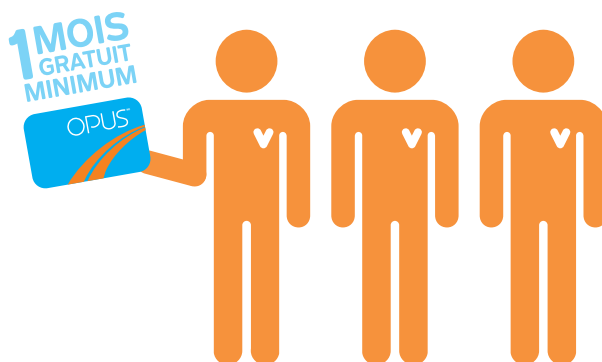
Un minimum d'un mois de transport gratuit

Fini les files d'attente: le titre mensuel est chargé automatiquement sur votre carte OPUS

Des prélèvements mensuels pour le paiement de vos titres

Une carte OPUS gratuite et un titre garanti en cas de perte ou de vol

Des rabais chez BIXI et une admissibilité au statut V.I.P. Maestro après 12 mois



ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Pour vous abonner, rien de plus simple

Assurez-vous d'abord que votre employeur est inscrit

Inscrivez-vous en ligne avec le code d'identification qui vous sera fourni par votre employeur

Ce dernier recevra automatiquement votre demande d'abonnement pour approbation

Vous recevez ensuite votre carte OPUS par la poste, chargée de vos titres de transport

Votre abonnement se renouvelle automatiquement jusqu'à ce que vous ou votre employeur décidiez d'y mettre fin

QUAND VOTRE ABONNEMENT DÉBUTERA-T-IL?

Pour débiter au mois suivant, votre abonnement doit être fait avant le 9^e jour du mois et approuvé par votre employeur au plus tard au 10^e jour.

Par exemple

Si votre employeur approuve votre abonnement le 8 octobre, votre abonnement débutera le 1^{er} novembre.

Si votre employeur approuve votre abonnement le 14 octobre, votre abonnement débutera le 1^{er} décembre.

**Pour tous les détails
et vous abonner**

stm.info/opus&cie